

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
Portant réglementation de circulation et de stationnement
CHEMIN DES CADASTRES

N° 2022PM116

6.1 Police Municipale

Le Maire de la Commune de POMEROLS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-1,L
2212.2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 44 et 225,

Vu le Code pénal, notamment son article R 610-5,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982
relative aux droits des libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des
routes et autoroutes,

Vu la demande de la société BRAULT TP route de Lespignan 34500 BEZIERS pour
effectuer des travaux de traversée en tranchée par pose de canalisation BRL, chemin des
Cadastres

Considérant la nécessité de sécuriser la circulation des usagers et piétons,

A R R E T E

Article 1°: La route sera fermée à la circulation au niveau des chantiers et le temps
des travaux qui se dérouleront du 03 au 05 août 2022.

Article 2°: La signalisation de la présente réglementation sera mise en place et
maintenue par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle du
gestionnaire de la voirie.

Article 3°: L'entreprise prendra toutes dispositions pour remettre les lieux en
conformité avec leur état d'origine.

Article 4°: Une copie sera transmise à la Police Municipale, chargée en ce qui la
concerne, de l'exécution du présent arrêté et à M. le Commandant du
Centre de Secours Intercommunal.

Fait à POMEROLS, le 02 août 2022
Le Maire, signé Laurent DURBAN *

